

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le quatorze avril, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel et des Congrès - 9 Boulevard du Collège - 71 600 PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 8 avril 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_039 - VOIRIE VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS POUR LA RÉPARATION D'UN OUVRAGE D'ART SUR LES COMMUNES DE ST LÉGER LES PARAY ET VITRY EN CHAROLLAIS

Dans le cadre de la gestion de son patrimoine routier, Le Grand Charolais a réalisé :

- De grosses réparations structurelles sur l'ouvrage d'art mitoyen situé sur les communes de St Léger Les Paray et Vitry en Charollais au lieu-dit « Colaillot » route du Colaillot et rue de Bisfranc .

Le 31 janvier 2025, le conseil municipal de la commune de Vitry en Charollais a donné son accord sur une participation financière par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 22,5 % du reste à charge. La somme de 23 903,28 € a ainsi été accordée au Grand Charolais.

Le 27 mars 2025, le conseil municipal de la commune de St Léger Les Paray a donné son accord sur une participation financière par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 22,5 % du reste à charge. La somme de 23 903,28 € a ainsi été accordée au Grand Charolais.

Le plan de financement de l'ouvrage finalisé est détaillé dans le tableau ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT DU PONT COLAILLOT VITRY/ST LEGER					
BESOINS HT		N°et date Mdt	RESSOURCES		%
Grosses réparations du pont du Colaillot Vitry En Charollais/St Léger Les Paray	98 778,00 €	Mdt 118 bd 16 du 22/01/2025	Fonds de concours de la commune de Vitry en Charollais 22,5 %	23 903,28 €	22,5%
			Fonds de concours de la commune de St Léger Les Paray 22,5 %	23 903,28 €	22,5%
PVP Panneau financeurs TTC	58,82 €	Mdt 310 bd 59 du 04/02/2025			
Chasse roue aux abords de l'ouvrage	7 400,00 €	Mdt 4579 bd 681 du 10/12/2024	AUTOFINANCEMENT 55 %	58 430,26 €	55%
TOTAUX HT	106 236,82 €			106 236,82 €	100%

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5214-16,

Vu la délibération en date du 27 mars 2025 de la commune de St Léger-Les-Paray,

Vu la délibération en date du 31 janvier 2025 de la commune de Vitry-en-Charollais,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant que la Communauté de Communes Le Grand Charolais est compétente pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la Communauté de Communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Considérant que les communes de St Léger-Les-Paray et de Vitry-en-Charollais souhaitent participer à hauteur de 22,5 % des dépenses HT engagées par la Communauté de Communes au titre de la réalisation de cet équipement d'intérêt communautaire,

Considérant dès lors qu'il y a lieu de délibérer sur la participation financière de ces communes,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 27 mars 2025,

Considérant la consultation du Conseil des Maires en date du 31 mars 2025,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'accepter le versement d'un fonds de concours de 23 903,28 € accordé par la commune de St Léger Les Paray à la Communauté de Communes Le Grand Charolais pour la restauration d'un ouvrage d'art,**
- D'accepter le versement d'un fonds de concours de 23 903,28 € accordé par la commune de Vitry En Charollais à la Communauté de Communes Le Grand Charolais pour la restauration d'un ouvrage d'art,**
- D'inscrire le montant au budget principal à l'article 13241,**
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Bérénice PORTIER
Membres présents à la séance : 55	Votants : 66

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Cyrille DUCERF, Elisabeth PONSOT, Thierry AUCLAIR, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Annie BOISSARD, Gérard BODET, Georges BORDAT, Patrick BOUILLON, Éric BOURDAIS, Hubert BURTIN, Guillaume CHAUVEAU, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Laurent MANSON, Franck BASSET, Paul DUMONTET, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, Régis GAUTHERON, Marie-Agnès FORGEAT, Cédric FRADET, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Stéphane JOURNET, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Bernard GAUTHIER, Aurore PERRIER, Daniel MELIN, Dominique NUGUE, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Annie-France MONDELIN, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY, Éric BRAZ, Patrice MAILLY, Jean-Louis PETIT, Daniel THERVILLE, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Chantal CHAPPUIS à Guillaume CHAUVEAU, Jean-Bernard DESCHAMPS à Philippe DUMOUX, Thierry DESJOURS à Cédric FRADET, Nicole GEORGES à Magali DUCROISSET, Edith TERRIER à Pierre BERTHIER, Lolita RODRIGUEZ à David BÊME, Emmanuel REY à Cyrille DUCERF, Jean-Marc NESME à Michel TRAVELY, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Patrick PAGÈS à Paul DUMONTET

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Louis ACCARY, Céline BIJON, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID, André RIBOULIN, Marc TABOULOT, Jean-Claude MICHEL

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 14 avril 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais